

## **Arrêté provisoire concernant le site de réhabilitation paysagère et environnementale SRPE/B68 dit « Fief de Lambrechies » à QUAREGNON**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Sécurisation de l'ancien terril de charbonnage par la démolition des bâtiments restants, le nettoyage du site et la pose de clôtures
<u>Localisation</u> :	rue de Lambrechies/rue du Bout de Là-Haut
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'espaces verts

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	19 avril 2016
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site de réhabilitation paysagère et environnementale

**AVIS**

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site de réhabilitation paysagère et environnementale n°SRPE/B68 dit « Fief de Lambrechies » à QUAREGNON.**

La CRAT estime qu'il est pertinent d'inscrire dans cette zone un périmètre de site de réhabilitation paysagère et environnementale en vue de son assainissement et afin de le rendre accessible au public.

Elle s'interroge toutefois quant au caractère patrimonial du château d'eau centenaire en béton, témoin de l'activité industrielle du site, et de l'intérêt possible de sa conservation tenant néanmoins compte du coût éventuel de celle-ci.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président